

NUMÉRO 2 - MAI 2018

Le fil infos

18 et 19 avril

**68 agents sensibilisés
aux droits des patients...**

Organisée sur deux jours par le service Qualité-Communication, la Journée européenne des droits des patients a permis de sensibiliser 68 agents !

Entre tests de connaissances des droits des patients, vidéos pédagogiques et échanges avec les organisateurs qui ne manquent pas de remercier les cadres de service d'avoir joué le jeu en libérant les agents, le personnel a également pris le temps de répondre à un quizz dont les résultats ont été diffusés par mail. Une belle réussite en équipe...

17 mai

**... et 40 formés à la
maladie de Huntington !**

Une équipe du Professeur Azulay, chef de service en neurologie et pathologie du mouvement à La Timone, a récemment animé une conférence à la MAS. Thème abordé par le Dr Fluchère (Neurologue) et Madame Delfini (Psychologue) : « La Maladie de Huntington : signes précurseurs et moteurs, évolution de la recherche ».

Le rendez-vous a connu un bel engouement puisque 40 agents ont été formés le 17 mai dernier. Enfin, dans le cadre de la maladie de Huntington, l'hôpital participera en septembre prochain à la Journée des familles organisée pour l'occasion à La Timone.

Ce rendez-vous sera suivi par la Journée nationale à destination, cette fois, des professionnels de santé. Date cochée : le 29 novembre, à Lyon.



Valérie Venza intervient tous les jeudis de 8h30 à 17h30 sur l'établissement, à côté de la salle « Les Bellons »

Quel est le rôle du préposé aux tutelles ?

Mon rôle est de veiller à la protection et l'accompagnement de la personne sur le plan administratif notamment. Sur l'hôpital, j'assiste les résidents de l'EHPAD, de la MAS et de l'USLD dans la gestion de leurs revenus et patrimoines mobiliers et immobiliers, l'acquittement des obligations administratives et la défense de leurs intérêts juridiques.

Justement, vous tenez aussi le rôle de protecteur juridique auprès du majeur protégé

En effet, le majeur protégé est la personne qui, âgée de dix-huit ans

La préposée aux Tutelles

Valérie Venza :

« Garantir la protection juridique au majeur protégé »

Mise à disposition par le Centre Gérontologique Départemental depuis le 3 mai dernier, elle prend en charge la gestion des dossiers des personnes hébergées dans l'établissement et placées sous protection juridique

au moins, dispose de tous ces droits mais reste dans l'incapacité de les exercer elle-même, en totalité.

Trois régimes existent : la sauvegarde de justice qui est une mesure provisoire, la curatelle ou le majeur protégé est assisté. Enfin, la tutelle. Le majeur protégé est, dans ce cas, représenté.

Quelles sont vos missions prioritaires auprès des résidents ?

La mise en place rapide de la mesure de protection du majeur protégé, dans son intérêt et celui de l'établissement. Elle s'étend à

tous les domaines de la vie privée tels que nous les connaissons au quotidien.

Comment s'organise votre collaboration avec l'hôpital d'Allauch ?

Je travaille en coordination avec divers services médicaux et sociaux, les services administratifs, comme les admissions, par exemple.

Ce travail est nécessaire au suivi des dossiers de la personne. Chaque année, un compte rendu général est ensuite transmis au juge des Tutelles pour approbation.

**Propos recueillis par
Romuald VINACE**

Coup d'œil

Bureaux : ça bouge !

Dans le cadre de l'agrandissement de l'Hôpital de jour Addictologie, l'établissement procède depuis le mois dernier à une redistribution de certains bureaux qui est en cours de finalisation

LOCALISATION	VOUS RETROUVerez...
Aile Nord	Dr Chabert, Dr Marsoubian, psychologues Addictologie, Espace détente Patients Soins palliatifs et Familles
Couloir des consultations	Dr Bazin, Dr Brillard, Christine Iacono (TIM)
1^{er} étage Gériatrie	Secrétariat SSR, Médecine
La villa	Serge Imbert, Marc Minéo et Nadine Robin
1^{er} étage Médecine	Aurore Di Costanzo (psychologue SLD), CLIN
A droite de la salle « Les Bellons »	Agnès Avinsac (Canton Vert), Préposée aux Tutelles, Pole Infos seniors G-C, Maison des Usagers

« La CDU est encore trop méconnue »

Créée par la loi du 26 janvier 2016, en remplacement de la CRUQPC, la Commission des usagers (CDU) est une instance importante au Centre hospitalier. Elle veille à faire respecter les droits des usagers, facilite leurs démarches et dispose de nouvelles compétences par rapport à la CRUQPC :

- Elle est chargée de faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des malades et de leurs proches.
- Elle est informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier
- Elle propose un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles
- Elle continue d'être informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers ainsi que des suites qui leur sont données.

La liste nominative et actualisée des membres de la commission est :

- Affichée dans l'hôpital et annexée au livret d'accueil (dans la jaquette) qui est remis à tout patient hospitalisé

« Les représentants des usagers sont sensibilisés à divers sujets. Du principe de la laïcité à l'hôpital à la démarche qualité-gestion des risques, ils défendent les usagers avec objectivité », précise la présidente de la CDU, Virginie Bastide.

Président	Virginie BASTIDE, responsable Qualité-GDR
Représentants	CME : Dr BRILLARD, Médecin Addictologue CSI RMT : Joëlle COTI, cadre de santé, titulaire Hela BEN HAMOR, IDEC, suppléante CTE : Véronique BONI, AS SLD
Médiateurs médicaux	Dr CHABERT, médecin SSR, titulaire Dr ICARD, Médecin responsable SSR, suppléante
Médiateurs non-médicaux	Geneviève LEMOL, cadre de santé EHPAD Maison des collines, titulaire Fabrice LE GOFF, coordonnateur des soins, suppléant
Représentants des usagers titulaires	Joseph DOMINICI, Association des paralysés de France (APF), titulaire Didier BOISSIN, Association des paralysés de France, suppléant François BUCELLE, Union départementale des associations familiales, titulaire Jean-Michel LOPEZ, représentant des familles des personnes accueillies dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD, titulaire
Chargé des relations avec les usagers	Joëlle UGONA, cadre socio-éducatif, titulaire

Comment la saisir ?

En cas de réclamation, le patient peut faire un courrier au directeur ou au représentant des usagers ou s'adresser au secrétariat de l'hôpital.

Comment est traitée la demande ?

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites donne lieu soit à une réponse circonstanciée adressée dans les meilleurs délais au plaignant, soit à un entretien de médiation organisé avec l'utilisateur et/ou son entourage. Elles sont ensuite présentées et analysées en réunion CDU avec l'ensemble des membres. « Si l'on peut exprimer un regret, poursuit Virginie Bastide, c'est que cette Commission n'est pas assez connue des agents et du public. Notre souci permanent est le respect de la personne, de ses droits. Nous sommes aussi à l'écoute du personnel de l'hôpital ».

Un pas de plus vers l'autonomie

L'attention des patients redouble et les gestes se font plus précis. Au plateau technique de rééducation, l'aide-soignante Isabelle Grasselli donne le rythme et conseille l'assemblée bientôt aguerrie et heureuse de voir l'atelier se développer. « Ces ateliers s'adressent en particulier aux patients du service de Soins de suite et de réadaptation. Ils ont pour dessein le renforcement musculaire et la réappropriation du corps », explique Isabelle. Une gymnastique adaptée, toujours assise qui depuis trois ans a trouvé son public.

« Atelier prévention des chutes, déplacements et transferts, atelier gymnastique adaptée ou encore atelier de la vie quotidienne (AVQ), participent chacun au maintien de l'autonomie de la personne accueillie avant le retour au domicile ». Une belle initiative mise en place en 2015, en accord avec le médecin responsable du SSR, le Dr Icard et la kinésithérapeute, Sylvie Renault.

La demi-heure écoulée, Isabelle, aide-kinésithérapeute qui intervient également en gymnastique douce à l'Unité Alzheimer le jeudi, remet son matériel au vestiaire. Le moment est venu de se pencher au chevet d'autres patients pour les aider à se « verticaliser » et se familiariser de nouveau aux déplacements et aux transferts, toujours en binôme avec Sylvie Renault.



Une infirmière coordinatrice à la pharmacie

Maryline Query a pris ses fonctions d'infirmière coordinatrice à la pharmacie le 7 mai dernier. Après avoir exercé ses fonctions d'infirmière depuis 2001 dans le service de Soins de suite et de réadaptation, elle se dit « très investie » et ravie de donner un nouvel élan à sa vie professionnelle. « Cette création de poste permettra à la pharmacie de s'appuyer sur le regard du personnel soignant notamment dans la dispensation et l'administration. C'est un plus pour les retours sur le terrain », précise le coordonnateur général des soins, Paul-Fabrice Le Goff.